



partage solde dissolution sas

Par **Line35**, le **16/05/2023** à **20:49**

Bonjour,

Je suis associée à part égale dans une S.A.S. Nous sommes 3. Nous mettons la société en dissolution au bout d'un an car nous ne souhaitons pas continuer ensemble en raison d'un déséquilibre d'activité. Le problème se situe dans le fait que je génère à moi seule les 3/4 des recettes.

Je souhaiterais que la répartition du solde à la dissolution se fasse au pro-rata de notre investissement et non à part égale.

Suis-je dans mon droit de faire cette demande à mes associés ?

J'envisage de dissocier une part de mon activité avant la dissolution et de passer mes recettes de consultations individuelles en tant qu'auto entrepreneur, et de poursuivre mes activités en cours en tant que consultante dans la S.A.S.

Que me conseillez vous?